

TAXE D'APPRENTISSAGE 2022

Formulaire d'affectation



Depuis 2020, le versement de la Taxe d'Apprentissage s'effectue en direct auprès de l'ASEI, sans passer par un intermédiaire collecteur.

Merci de nous retourner ce formulaire avant le 31 mai 2022 avec votre règlement à :
ASEI - 4 avenue de l'Europe - 31522 Ramonville-St-Agne

À réception de votre règlement, l'ASEI vous adressera votre reçu libératoire.

COORDONNÉES DE L'ENTREPRISE

Nom de l'entreprise :

Adresse :

Code postal : Ville :

SIRET/SIREN : Code NAF :

Personne à informer du suivi du dossier :

Tél : Courriel :

VERSEMENT & MODALITÉS

Montant du versement :

Établissement ASEI bénéficiaire :

Par chèque à l'ordre de l'ASEI

Par virement bancaire à ASEI section Investissements - Société Générale

RIB : 30003 02110 00037260342 46

IBAN : FR76 3000 3021 1000 0372 6034 246

BIC : SOGEFRPP

Merci d'indiquer le nom de votre entreprise dans le libellé du virement et de préciser si possible «TA 2021»

Date : Signature :

L'ASEI vous remercie de votre soutien !